

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2023**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 35

**MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **7**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1.	BILAN TECHNIQUE	10
3.2.	BILAN FINANCIER	15
3.3.	PERSPECTIVES	21
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	22
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	23

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **25**

6.	PROGRAMME 120: PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	29
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	31
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	34
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	35
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	44
7.	PROGRAMME 121: DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	45
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	47
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	50
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	51
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	57
8.	PROGRAMME 122: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	59
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	61

8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	63
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	63
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	76

NOTE EXPLICATIVE

Le 11 juillet 2018 a été promulguée la loi N°2018/012 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques. Cette loi qui transpose dans l'ordre juridique interne les directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC, marque la volonté du Gouvernement de renforcer le processus de modernisation de son système de gestion des finances publiques amorcé en 2007, en élevant ses performances aux niveaux requis à l'échelle internationale.

En matière de gestion budgétaire, des innovations majeures sont enregistrées: l'institutionnalisation du cadrage macro-budgétaire, la mise en place des dotations pour les organes constitutionnels, le renforcement de la portée de la gestion en autorisation d'engagement et crédits de paiement, la fongibilité totale des crédits au sein des programmes, l'institutionnalisation du responsable de programme et du contrôleur financier et l'élaboration des projets de performance des administrations par programme.

Ces évolutions accordent une importance plus grande à la gestion par programme et au suivi de la performance qui l'accompagne, en consacrant la fonction de responsable de programmes. Cette dernière bénéficie d'attributions fortes en matière de définition et de suivi du cadre de performance du programme ainsi que de gestion des crédits.

Le Projet de Performance des Administrations (PPA) va donc indéniablement être impacté par le nouveau cadre juridique et devenir dans un proche avenir un document d'engagement du gouvernement dans la conduite d'une politique publique précise structurée autour d'un programme.

A titre transitoire et pour le compte du budget de l'exercice 2023, l'élaboration du Projet de Performance des Administrations sera encore encadrée par l'article 18 alinéa 3 de la loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat.

Elaborés dans un contexte où la troisième période triennale de budgétisation par programme s'achève, mais où les options de performance de la deuxième phase de la Vision 2035 ne sont pas complètement arrêtées, les projets de performance des Administrations 2023, mettent en exergue dans une logique de cohérence sectorielle, l'évaluation de l'exécution des lois de finances des trois dernières années, mais aussi, énoncent les perspectives d'évolution à court terme. Tout ceci dans leur format bien connu articulé autour de trois parties :

La synthèse de la stratégie, qui met en évidence la contribution attendue des administrations dans les stratégies développées par le gouvernement, notamment le SND30, le Plan d'Urgence pour l'Accélération de la Croissance ou le Plan d'Urgence Spécial Jeunes. Elle présente par ailleurs le domaine d'intervention, revient sur les performances antérieures et projette les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique du Ministère ou de l'Institution et la déclinaison de son cadre logique de la performance ;

le contenu des programmes, qui présente les programmes et actions, leurs objectifs, indicateurs et cibles, les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Les objectifs globaux poursuivis par la SND30 sont : (i) mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ; (ii) améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi; (iii) renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ; et (iv) améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

Dans le secteur de l'éducation et de la formation, le Gouvernement se donne comme vision de promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays.

Pour ce qui est du sous-secteur de la formation professionnelle l'objectif stratégique poursuivi est d'accroître l'offre de formation professionnelle et technique et l'orienter prioritairement vers les secteurs porteurs de l'économie et les projets structurants.

Pour ce qui est du sous-secteur Emploi, ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 ; Ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030 ; Porter l'Indice du Capital Humain de 0,39 en 2018 à 0,55 et l'Indice de Développement Humain de 0,56 en 2018 à 0,70 en 2030.

Dans le domaine de l'emploi, la SND30 vise à prioriser au niveau de l'ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance économique, en l'occurrence : (i) parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, en mettant notamment l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ; (ii) promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises tout en facilitant leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ; et (iii) parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Au regard du décret N°2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), le MINEFOP est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles. A ce titre, il est chargé :

En matière de formation professionnelle, de :

la mise en place d'une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortants des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire général, un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à un emploi ;

la mise en place d'une formation continue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ;

la maîtrise réelle des besoins en formation indispensables pour garantir une adéquation formation-emploi, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible ;

le renforcement du dispositif d'orientation scolaire, universitaire et professionnel.

En matière d'emploi, il doit contribuer à :

l'accroissement de l'offre d'emploi décent ;

la mise en adéquation de la demande d'emploi et de l'offre de formation ;

l'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi ;

la maîtrise des opportunités d'emploi et l'amélioration de l'insertion professionnelle.

Pour l'accomplissement de ses missions, le MINEFOP est organisé en services centraux, déconcentrés jusqu'au niveau départemental. Il comprend les Sections Artisanales et Rurales et Sections Ménagères (SAR/SM), les Centres de Formation Professionnelle Rapide d'Employés de Bureau (CFPREB), les Centres de Formation Professionnelle aux Métiers Industriels (CFPRMI), les Centres de Formation aux Métiers (CFM), les Centres de Formation Professionnelle Sectoriels (CFPS), les Centres de Formation Professionnelle d'Excellence (CFPE), le Projet d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI), les Centres d'Information et d'Orientation Professionnelles (CIOP), l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP). Il exerce la tutelle sur le Fonds National de l'Emploi (FNE), les organismes en charge de la prospection des emplois et structures privées de formation professionnelle.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Les performances réalisées par le MINEFOP au cours des exercices budgétaires 2021 et 2022 à mi-parcours sont présentées dans les paragraphes suivants:

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

3.1.1 Exercice 2021

3.1.1.1 Programme 452 : Promotion de l'emploi décent

Les dotations allouées à ce programme s'élevaient à 2 368 813 738 FCFA. Ce montant a permis de mener les activités de suivi et de promotion de l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre du programme 452. A cet effet, un recensement de 358 247 nouveaux emplois au 31 décembre 2021 a été effectué pour un de taux de réalisation technique de 71.7%. Ce taux est atteint grâce à la mise en œuvre de 05 actions notamment l'élaboration des instruments stratégiques de promotion de l'emploi ; la promotion de l'auto emploi ; le développement de l'insertion professionnelle ; le partenariat et promotion de l'emploi et l'amélioration de la transparence du marché de l'emploi.

S'agissant de l'élaboration des instruments stratégiques de promotion de l'Emploi et de la formation professionnelle, l'on a procédé au MINEFOP à l'actualisation de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) afin de l'arrimer au contexte socio-économique actuel ainsi qu'à la Stratégie Nationale de Développement (SND30). Le document actualisé a été transmis aux SPM pour signature de la préface, préalable à l'édition et à la diffusion. Une étude sur l'évolution des qualifications professionnelles dans les domaines des BTP, des mines et des chantiers de la CAN 2021 a également été réalisée. Au terme de cette étude un fichier de métiers porteurs assorties de compétences a été dressé afin d'orienter les promoteurs de la formation professionnelle sur les formations à offrir au sein de leur structure pour une meilleure insertion des apprenants.

Concernant la promotion de l'auto emploi une seule activité a été programmée en 2021. Elle portait essentiellement sur les appuis accordés aux jeunes par le PIAASI. Dans ce sens, 56 camerounais de retour de la côte méditerranée ont bénéficié d'un financement de projet, 108 jeunes porteurs de micro-projets dans le secteur informel ont également reçu un appui et 45 acteurs du secteur informel dans l'économie numérique ont été installés à leur propre compte. Ces différents appuis ont permis de créées 836 emplois dont 209 directs et 627 indirects.

Sur la question du développement de l'insertion professionnelle, l'on a mis l'accent sur la sensibilisation des entreprises publics/privés, des structures du secteur privé, les organismes privés de placement de la main d'œuvre, les projets structurants, sur le respect de la réglementation en vigueur en matière d'emploi tant des nationaux que des étrangers et, de développements de compétences dont l'économie nationale a besoin ; la promotion de l'emploi des nationaux à travers les recrutements des riverains dans les zones d'exploitation et des grands projets structurants et lutter contre la main d'œuvre clandestine. A cet effet, une cinquantaine d'entreprises, trois grands projets structurants et une cinquantaine d'organismes nationaux de la main-d'œuvre temporaire, occasionnelle et saisonnière ont été visitées ; l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de planification de la main-d'œuvre dans les entreprises utilisant la main-d'œuvre de nationalité étrangère et d'un programme de gestion prévisionnel, en vue d'identifier les compétences nationales déficitaires dans leurs domaines d'activités et mettre en place des mécanismes consensuels de transferts de technologies et de compétences, pour une camerounisation progressive des emplois dans les unités de production ; la régulation des flux de main-d'œuvre, à travers l'octroi de visas à mille quatre-vingt-seize (1 096) demande de contrats de travail pour les nationaux de la Fonction Publique ; l'assainissement des activités de travail temporaire par le contrôle de soixante-seize (65) entreprises et l'octroi d'un agrément à cent trente-huit (138) entreprises de travail temporaire et offices privés de placement qui a permis une création de deux mille sept-cent (2 700) emplois temporaires.

Pour ce qui est du partenariat et promotion de l'emploi, le MINEFOP a poursuit la promotion des emplois dans les secteurs porteurs en accompagnant 50 femmes vulnérables opérant dans l'économie verte et ou impactés par la COVID. Ces femmes ont bénéficié d'un renforcement de capacités en management et les 20 meilleurs micro-projets ont été financés d'un montant qui oscillait entre 500 000 et 1 500 000 FCFA. Une rencontre thématique a été organisée par le MINEFOP avec les acteurs des MINMIDT, SONAMINES, CIMENCAM, CODIAS dans le

domaine de l'industrie extractive pour faire un check-up des questions relatives à l'emploi et la formation professionnelle dans ledit domaine. Dans le même sillage, 05 conventions ont été signées avec : - Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et l'organisation internationale du Travail (OIT) relative à la facilitation de l'accès à l'emploi décent aux réfugiés vivant au Cameroun ; - MINADER-MINEPIA relatif à la pérennisation du dispositif AFOP ; - YOUTH CONNECT ; - MIPROMALO/CNPS/NACHTIGAL ; - C2D : Convention constitutive du groupement d'intérêt public au profit des C.F.P.S de Douala et d'Edéa. Dans le cadre de la prospection des opportunités de partenariat, une liste de potentiels partenaires du MINEFOP dressée (Collège de Paris, Groupintelcia, Source du Pays, Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP), Tractafic Equipement, FAO, Plan Cameroon, L'Autorité Portuaire Aéronautique, Care Cameroun, Port Autonome de Kribi (PAK).

Quant à ce qui concerne l'amélioration de la transparence sur le marché de l'emploi un annuaire statistique et une note de conjoncture ont été élaborés. L'évaluation des emplois créés par le secteur moderne de l'économie a été faite et il en ressort que 217 644 emplois générés par le BIP et les CTD en 2021.

3.1.2 Programme 453 : Développement de la Formation Professionnelle

Au cours de l'exercice 2021, un montant de 10 489 359 177 FCFA a été alloué à ce programme pour l'atteinte de ses objectifs. 42 125 apprenants ont été encadrés dans les structures publiques et privées de formation relevant du MINEFOP et le taux de réalisation technique du programme est de 70.71%. Cette somme a permis la mise en œuvre des actions suivantes :

S'agissant de l'amélioration de l'accès et de l'équité en formation professionnelle, 1 151 structures publiques et privées ont accueilli plus de 42 125 apprenants, dont 21 828 en formation initiale (femmes : 10200 et hommes : 11628) ; 11470 en formation continue (femmes : 6609 et hommes : 4861) ; 4890 en formation par alternance (femmes : 2514 et hommes : 2376) ; 3 829 en formation par apprentissage (femmes : 2181 et hommes : 1648) ; 108 en formation à distance (femmes : 31 et hommes : 76). En outre, deux cent cinq (205) bourses nationales pour 62 spécialités de pointe et trente (30) bourses marocaines pour 16 spécialités ont été octroyées dans le but de faciliter l'accès du plus grand nombre des jeunes à la formation professionnelle.

En ce qui concerne l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle, le fonctionnement effectif des Centres de Formation Professionnelle d'Excellence de Douala, Limbé, Sangmélina et du CFM de Nkongsamba a permis de renforcer les capacités de plus de mille cinq cent (1500) apprenants par l'organisation des sessions de formation continue. la convention entre l'Etat du Cameroun et la Banque Mondiale pour le démarrage du projet PADESCE a été signée ; les travaux de construction et d'équipement des CFM de Nanga-Eboko et de Bandjoun; CFM d'Ebebdá, de Maroua et Ndop se sont poursuivis. 7 salles de classe et 3 ateliers construits ainsi que 3 salles de classe et 1 atelier réhabilités dans 6 SAR/SM et 240 tables et les kits d'IH et d'ESF acquis pour le compte de 3 SAR/SM.

Concernant l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle, le MINEFOP a tenu 08 commissions d'octroi d'agrément aux structures privées de formation professionnelle, ce qui a abouti à l'octroi de 306 arrêtés d'ouverture et 196 arrêtés de renouvellement aux structures de formation professionnelle privées. Plusieurs missions de sensibilisation ont été menées ce qui a accru le nombre de candidats aux examens nationaux dans 43 spécialités homologuées. Ce

nombre est passé de 4 932 en 2020 à 5859 candidats à la session de 2021 et de 3 491 candidats en 2020 à 5059 en 2021 pour les examens supervisés dans les spécialités à référentiels non homologués. L'on a aussi élaboré six (06) manuels de formation dans les métiers : d'installation des systèmes sanitaires (niveau technicien) ; installation du système d'alimentation d'eau (niveau technicien) ; formage des métaux (niveau ouvrier) ; maintenance des moteurs à essence et diesel (niveau technicien) ; technologie professionnelle (niveau ouvrier) et diagnostic automobile (niveau technicien). Une session pilote de formation a été organisé par l'INFFDP au cours de laquelle 54 formateurs issus de 5 structures de formation professionnelle dont 4 publiques (CFPE de Douala, Limbé, Sangmélina et CFM de Nkongsamba) et une privée (Centre de formation Don Bosco).

Pour ce qui est du renforcement du système d'information et d'orientation professionnelle, il s'est poursuivi par l'accueil et l'orientation, d'environ cinq mille six cent seize (5 616 personnes) par les Centres d'Information et d'Orientation professionnelle (CIOP) de Yaoundé, de Douala, de Ngaoundéré, de Maroua et de Bamenda ; l'organisation de vingt-neuf (29) ateliers thématiques et de quatre (04) zoom-métiers sur les métiers tels-que l'Intelligence artificielle, Agropastoral, profession judiciaire libérale ; l'organisation de dix (10) carrefours des métiers régionaux ; l'équipement des CIOP de Ngaoundéré, de Maroua et de Bamenda, l'achèvement des CIOP de Bamenda et de Bafoussam.

3.1.3 Programme 454 : Gouvernance et appui institutionnel au sous-secteur emploi et formation professionnelle

Le montant alloué à ce programme s'élevait à **6 154 483 085 FCFA**. Ce montant a permis le fonctionnement des structures et la réalisation des programmes opérationnels.

La mise en œuvre de ce programme a permis d'assurer la coordination des actions du MINEFOP, de mener les études stratégiques et d'améliorer la gestion financière, tout en mettant un accent sur l'amélioration des conditions et le cadre de travail du personnel, et la sécurisation du patrimoine. Ainsi, plusieurs activités ont été menées pour l'atteinte des objectifs fixés, il s'agit de :

- l'élaboration de la revue et rationalisation des activités pour l'exercice 2021 ;
- l'élaboration de la revue de la planification stratégique ;
- l'élaboration du Cadre Stratégique de Performance 2020-2030 ;
- la révision et l'élaboration du rapport de programmation des projets ;
- l'actualisation du CDMT pour la période 2022-2024 ;
- l'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2020 ;
- l'élaboration du Projet de Performance des Administrations (PPA) 2022 ;
- le suivi de l'exécution du Budget d'Investissement 2020 et 2021 dans les services centraux et les services déconcentrés ;

les descentes au niveau des services pour l'évaluation de la performance et les conditions de fonctionnement des services déconcentrés.

3.1.2 Exercice 2022

3.1.2.1 Programme 120 : Promotion de l'emploi décent et de l'insertion professionnelle

Le montant alloué à ce programme s'élevait à **2 421 297 500 FCFA**. Ce montant a permis la mise en œuvre des activités du programme. Ainsi, plusieurs activités ont été menées pour l'atteinte des objectifs fixés :

S'agissant de la planification de l'emploi et de la main-d'œuvre, 01 fichier sur les

besoins en compétences dans les plans de reconstructions des régions en crise a été élaboré. Le MINEFOP a poursuivi la mise en œuvre d'un programme de planification de la main-d'œuvre dans les entreprises utilisant la main-d'œuvre de nationalité étrangère et d'un programme de gestion prévisionnel, en vue d'identifier les compétences nationales déficitaires dans leurs domaines d'activités et mettre en place des mécanismes consensuels de transferts de technologies et de compétences: ce qui a permis de capitaliser et de nationaliser 2 000 emplois. Pour ce qui est du développement de l'auto-emploi, 89 jeunes porteurs de projets ont bénéficié d'un appui du PIAASI. Ces projets ont générés 356 emplois directs et indirects.

Parlant du Partenariat pour la promotion de l'emploi et le Développement des Compétences Partenariat pour la promotion de l'emploi et le Développement des Compétences, 8 conventions ont été signées. Il s'agit de la de la mutualisation du cadre de travail MINEFOP-GICAM au profit du PADESCE; la convention MINEFOP, MINESEC, MINEPIA, MINADER Préen vue de la mise en œuvre de l'alternance, l'apprentissage et la VAE; du cadre de collaboration MINEFOP-GIPA et le GFAC en vue de définir les axes de collaboration dans le cadre du Mécanisme Compétitif de Développement des Compétences (MCDC).

- recensement de 358 247 emplois créés du fait de l'estimation du potentiel emploi du BIP.

3.1.2.2 Programme 121 : Développement des compétences

Le montant alloué à ce programme s'élevait à **11 326 068 500** FCFA. Ce montant a permis a permis la mise en oeuvre des activités du programme. Ainsi, plusieurs activités ont été menées pour l'atteinte des objectifs fixés:

S'agissant de l'amélioration de l'accès et de l'équité en formation professionnelle, 233 bourses nationales et 30 bourses internationales ont été octroyées aux jeunes camerounais; les journées portes ouvertes ont été organisées sur l'ensemble du territoire afin de poursuivre la promotion de la formation professionnelle.

En ce qui concerne l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle, l'application INSERJEUNES pour le suivi post-formation des formés dans les 10 régions a été implémentée dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme de pilotage et de financement durable de la Formation Professionnelle(C2D). Les travaux de construction du CFM de Ndop et de Bertoua se sont poursuivis et leur niveau d'avancement est évalué respectivement à 72% et 55%. une étude sur le pilotage et le financement de la formation professionnelle a été réalisée ; un projet de stratégie nationale de développement des compétences ainsi qu'un projet de cadre national de qualification et de certification ont été élaborés ; 02 Référentiels de formation sur les métiers de réparation automobile et plomberie ont été révisés; une norme de Formation Professionnelle en collaboration avec l'ANOR concernant le Texte régissant l'homologation des référentiels est en cours élaboration.

3.1.2.3 Programme 122 : Gouvernance et appui institutionnel au sous-secteur emploi et formation professionnelle

Le montant alloué à ce programme s'élevait à **7 360 239 000** FCFA. Ce montant a permis le fonctionnement des structures et la réalisation des programmes opérationnels. Le taux de réalisation technique s'élève à 82,79%.La mise en œuvre de ce programme a permis d'assurer la coordination des actions du MINE FOP, de mener les études stratégiques et d'améliorer la gestion financière, tout en mettant un accent sur l'amélioration des conditions et le cadre de travail du personnel, et la sécurisation du patrimoine. Ainsi, plusieurs activités ont

été menées pour l'atteinte des objectifs fixés, il s'agit de :

- l'élaboration de la revue et rationalisation des activités pour l'exercice 2023 ;
- la révision et l'élaboration du rapport de programmation des projets ;
- l'actualisation du CDMT pour la période 2023-2025 ;
- la formation de près 315 personnels dans les domaines divers;
- l'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2021;
- l'élaboration du Projet de Performance des Administrations (PPA) 2023 ;
- le suivi du marché pour la construction du bâtiment R+2 à la Rue Ceper ;

les descentes au niveau des services pour l'évaluation de la performance et les conditions de fonctionnement des services déconcentrés.

■ 3.2. BILAN FINANCIER

3.2.1 Exercice 2021

Au titre de l'exercice 2021, l'enveloppe notifiée pour la réalisation des programmes du MINEFOP, s'élève à 19 012 656 000 de francs CFA toutes ressources confondues. Ce budget se présente comme suit :

Budget d'Investissement Public : 5 668 millions F CFA, dont

Fonds de Contrepartie en dépenses réelles : 80 millions ;

Fonds de Contrepartie en dépenses réelles droits de douanes : 100 millions

Ressources C2D : 288 millions FCFA ;

Ressources à Transférer : 500 millions F CFA ;

Ressources internes : 1 700 millions

Ressources extérieures : 3 000 millions F CF.

Budget de Fonctionnement : 13 044 millions F CFA, dont

Salaire : 7 881 millions ;

Ressources C2D : 329 millions F CFA

Dépenses en personnel hors traitement : 370 millions F CFA ;

Bourses et stages : 258 millions F CFA ;

Autres biens et services : 4 206 millions F CFA, y compris :

Eau : 108 millions ;

Electricité : 59 millions ;

Téléphone : 210 millions.

Au 31 décembre 2021 de cet exercice, le taux d'engagement des crédits du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle était de 80.09% et se présentait ainsi :

PROGRAMME	MONTANT VOTE	MONTANT EXECUTE	TAUX EXECUTION	OBSERVATION
PROGRAMME 452	2 423 890 000	2 368 813 738	90.28%	Ras
PROGRAMME 453	10 908 049 071	10 489 359 177	70.71%	Ras
PROGRAMME 454	5 680 716 929	6 154 483 085	92.16%	Ras

TOTAL CHAPITRE 35	19 012 656 000	19 012 656 000	80.09%	Faible taux d'engagement de certaines lignes à l'instar : du projet de construction d'un CFP à Nanga Eboko 0% engagé sur 1.5 milliard budgétisé, projet TIKa 0% sur 1 milliard budgétisé, projet P A D E S C E 9.33% engagé sur les 500 millions alloués et le projet de construction du bâtiment R+2 45.5% seulement engagé
----------------------	-----------------------	----------------	--------	--

3.2.1.1 Détails du Programme 452

ACTIONS	MONTANT VOTE	MONTANT EXECUTE	TAUX EXECUTION	OBSERVATION
ÉLABORATION DES INSTRUMENTS STRATÉGIQUES DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	48 850 000	47 876 278	100,00%	Ras
PROMOTION DE L'AUTO-EMPLOI	400 000 000	400 000 000	100,00%	Ras
DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	146 390 000	123 025 000	99.98%	Ras
PARTENARIAT ET PROMOTION DES EMPLOIS	93 250 000	102 395 460	100%	Ras
AMELIORATION DE LA TRANSPARENCE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI	1 735 400 000	1 695 517 000	86.42%	Ras
PROGRAMME 452	2 423 890 000	2 368 813 738	90.28%	Ras

3.2.1.2 Détails du Programme 453

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

ACTIONS	MONTANT VOTE	MONTANT EXECUTE	TAUX EXECUTION	OBSERVATION
AMELIORATION DE L'ACCES ET DE L'EQUITE EN FORMATION PROFESSIONNELLE	170 250 000	134 455 000	99.93%	Ras
AMELIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	4 963 264 071	4 721 221 188	46.97%	Faible consommation des FINEX relatifs à la construction du centre de formation de Nanga Eboko
AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	5 262 950 000	5 107 206 180	88.87%	Faible consommation du FINEX relatif au Projet d'appui au développement des compétences pour la croissance et l'emploi avec la banque mondiale
RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	511 585 000	526 476 809	99.99%	Ras
PROGRAMME 453	10 908 049 071	10 489 359 177	70.71%	Justifications évoquées au-dessus.

3.2.1.3 Détails du Programme 454

ACTIONS	MONTANT VOTE	MONTANT EXECUTE	TAUX EXECUTION	OBSERVATION
COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES	645 750 000	810 124 833	99.81 %	
ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATIONS	63 750 000	60 000 000	99.99%	
GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE	220 399 000	192 195 743	100%	
AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	1 347 531 000	1 294 147 562	82.83%	
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	2 561 757 000	3 054 791 031	91.55%	
DEVELOPPEMENT DES TIC	82 250 000	96 095 000	99.41%	

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CONTROLE ET AUDIT INTERNE	83 500 000	64 585 790	99.99%	
CONSEIL JURIDIQUE	74 000 000	33 555 000	100%	
COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE	82 750 000	280 143 126	100%	
GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	47 750 000	268 845 000	99.96%	
PROGRAMME 454	5 680 716 929	6 154 483 085	92.16%	

3.2.2 Exercice 2022

Au titre de l'exercice 2022, l'enveloppe notifiée pour la réalisation des programmes du MINEFOP, s'élève à 21 541 600 000 de francs CFA toutes ressources confondues. Ce budget se présente comme suit :

Budget d'Investissement Public : 9 347 millions F CFA, dont

Fonds de Contrepartie en dépenses réelles : 1 000 millions ;

Fonds de Contrepartie en dépenses réelles droits de douanes : 100 millions

Ressources C2D : 1 147 millions FCFA ;

Ressources extérieures : 5 000 millions F CF.

Ressources à Transférer (Communes) : 600 millions F CFA ;

Budget de Fonctionnement : 14 599 millions F CFA, dont

Ressources C2D : 1 036 millions F CFA

Dépenses de personnel (Salaire) : 8 429 millions ;

Dépenses en personnel hors traitement : 370 millions F CFA ;

Bourses et stages : 258 millions F CFA ;

Autres biens et services : 4 506 millions F CFA, y compris :

Eau : 108 millions ;

Electricité : 59 millions ;

Téléphone : 210 millions.

Au 23 septembre 2022 de cet exercice, le taux d'engagement des crédits du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle était de 37.24% et se présentait ainsi :

ACTIONS	MONTANT VOTE	MONTANT EXECUTE	TAUX EXECUTION	OBSERVATION
PROGRAMME 120	2 421 297 500	1 928 818 250	79,66%	ras
PROGRAMME 121	11 326 068 500	8 625 506 633	76,16%	ras
PROGRAMME 122	7 807 820 476	5 638 231 767	72,21%	ras
TOTAL CHAPITRE 35	21 555 186 476	16 192 556 650	75,12%	

Programme 120:

ACTIONS	MONTANT VOTE	MONTANT EXECUTE	TAUX EXECUTION	OBSERVATION
---------	--------------	-----------------	----------------	-------------

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

PLANIFICATION DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN D'OEUVRE	106 572 500	105 766 789	99,24%	ras
DEVELOPPEMENT DE L'AUTO-EMPLOI	221 050 000	221 050 000	100,00%	ras
RENFORCEMENT DES MECANISMES DE CREATION D'EMPLOIS	22 100 000	22 069 967	99,86%	ras
RENFORCEMENT DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	5 100 000	5 080 000	99,61%	ras
PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	26 562 500	26 327 278	99,11%	ras
REGULATION ET TRANSPARENCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL	2 039 912 500	1 548 524 216	75,91%	ras
PROGRAMME 120	2 421 297 500	1 928 818 250	79,66%	

Programme 121:

ACTIONS	MONTANT VOTE	MONTANT EXECUTE	TAUX EXECUTION	OBSERVATION
AMELIORATION DE L'ACCES ET DE L'EQUITE EN FORMATION PROFESSIONNELLE	135 575 000	74 775 000	55,15%	ras
AMELIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	4 173 378 500	3 415 814 938	81,85%	ras
AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	6 751 870 000	5 003 494 280	74,11%	ras
RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	265 245 000	131 422 415	49,55%	ras

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

PROGRAMME 121	11 326 068 500	8 625 506 633	76,16%	
---------------	-----------------------	----------------------	---------------	--

Programme 122:

ACTIONS	MONTANT VOTE	MONTANT EXECUTE	TAUX EXECUTION	OBSERVATION
AMELIORATION DU CADRE DU TRAVAIL	1 753 326 500	910 677 458	51,94%	ras
PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE	459 802 500	406 657 774	88,44%	ras
SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE	376 605 798	254 789 513	67,65%	ras
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	3 543 037 500	2 674 479 960	75,49%	ras
CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE	76 487 500	72 412 211	94,67%	ras
CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	37 375 000	35 104 796	93,93%	ras
COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE	294 100 000	253 487 502	86,19%	ras
GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	375 475 000	350 445 392	93,33%	ras
COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES	891 610 678	680 177 161	76,29%	ras
PROGRAMME 122	7 807 820 476	5 638 231 767	72,21%	

■ 3.3. PERSPECTIVES

Le Ministère de l'Emploi en 2023, entend poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de promotion de l'emploi décent et de développement de la formation professionnelle.

Dans le cadre de la promotion de l'emploi décent, il sera question de :

- poursuivre l'élaboration des textes d'application de la loi régissant la formation professionnelle ;
- réviser les textes juridiques sur l'emploi ;
- éditer et vulgariser la politique nationale de l'emploi ;
- élaborer du cadre juridique de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétence ;
- faire le suivi de la dimension emploi dans les chantiers HIMO ;
- poursuivre le financement des micro-projets par le PIAASI et développer les micro-entreprises ;
- promouvoir les emplois verts au Cameroun ;
- élaborer un cahier de charges, le statut juridique et l'architecture institutionnelle des Bureaux Emplois Municipaux (BEM) ;
- suivre le recrutement des nationaux dans les grands chantiers ;
- suivre la situation de la main d'œuvre de nationalité étrangère dans les secteurs de production ;
- suivre les activités des entreprises de travail temporaire, offices privés de placement et entreprises utilisatrices ;
- renforcer des capacités des diplômés camerounais des universités Arabophones ;
- organiser et réintégrer en auto-emploi les migrants camerounais de retour de la côte de la méditerranée ;
- suivre la dimension emploi dans les plans et programmes gouvernementaux ;
- évaluer le nombre d'emploi créé par les secteurs modernes de l'économie ;
- faire le suivi des activités du Comité Interministériel de Suivi de l'Emploi ;
- poursuivre la prospection des opportunités de partenariat et d'emploi ;
- recenser les ex adeptes de Boko-Haram en vue de les former aux techniques de recherche et de montage des micro-projets.

Concernant le développement de la formation professionnelle, il sera question de :

- octroyer les bourses de formation professionnelle aux jeunes en quête d'emploi ;
- poursuivre la mise en place des Centres de Formation Professionnel aux Métiers (CFM) et des CFPS sous fond C2D ;
- poursuivre la mise en œuvre du projet SIFA ;
- acquérir les kits de formation professionnelle en menuiserie, industrie d'habillement, maçonnerie, électricité et informatique au bénéfice des structures de formation professionnelle ;
- acquérir la matière d'œuvre dans les 287 SAR/SM et 07 centres publics de formation rapide ;
- poursuivre le transfert des compétences aux CTD à travers l'élaboration des plans prévisionnels régionaux de formation professionnelle et de recyclage ; aux communes à travers la construction, l'équipement et la réhabilitation des structures publiques de formation
- diversifier l'offre de formation professionnelle avec l'élaboration de nouveaux référentiels de formation professionnelle dans les filières porteuses ;
- poursuivre la mise en œuvre le projet de développement des compétences pour la croissance et l'emploi en partenariat avec la Banque Mondiale ;

finaliser la maturation du projet PEACC et signer la convention avec la BAD ;
 poursuivre l'élaboration de nouveaux référentiels et l'implantation ceux déjà élaborés ;
 poursuivre la mise en place d'un cadre national de certification pour la gestion des systèmes d'évaluation professionnelle ;
 suivre les activités pédagogiques et organiser les examens dans les structures de formation professionnelle ;
 poursuivre l'amélioration des prestations des CIOP de Douala, Yaoundé, Ngaoundéré, Maroua, Bamenda ; démarrer l'exploitation de celui de Bafoussam et construire ceux de Bertoua et d'Ebolowa ;
 rechercher et acquérir les manuels et autres supports didactiques dans le domaine de la formation professionnelle ;
 actualiser la carte de la formation professionnelle ;
 accentuer les partenariats public-privé dans le domaine de la formation et l'insertion professionnelle ;

Dans le cadre de la gouvernance et l'appui institutionnel au sous-secteur emploi et formation professionnelle, il sera question de :

poursuivre l'opérationnalisation du dialogue de gestion et le pilotage des programmes axé sur la performance ;
 élaborer le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT), le Projet de Performance des Administrations (PPA) et le Rapport Annuel de Performance 2022 (RAP) ;
 élaborer le rapport de la revue des activités ;
 poursuivre la maturité de tous les projets d'investissement du MINEFOP ;
 élaborer l'annuaire statistique sur l'emploi et la formation professionnelle, les notes de conjoncture et les cahiers de l'ONEFOP
 renforcer les capacités du personnel ;
 poursuivre l'assainissement des fichiers du personnel et de la solde ;
 poursuivre la construction, la réhabilitation, l'équipement et l'entretien des services centraux et déconcentrés ;
 poursuivre la connexion des services à Internet ;
 réviser l'organigramme du MINEFOP ;
 poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et des initiatives à résultats rapides ;
 poursuivre la défense des intérêts du MINEFOP en justice ;
 produire et diffuser dans les médias les informations sur l'emploi et la formation professionnelle ;

gérer le courrier et les ressources documentaires et archives.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Dans la perspective de réaliser la contribution du sous-secteur «emploi et formation professionnelle» en rapport avec les objectifs de la SND30 le MINEFOP se fixe comme objectifs stratégiques de :

renforcer la formation professionnelle et intensifier la mise en adéquation des offres de formation avec les besoins du marché local et en fonction des réalités socio-économiques, tout en développant l'approche par compétence ;
 définir une stratégie appropriée pour rapprocher davantage les établissements des populations ;
 organiser, en liaison avec les ministères compétents, la réintégration en auto-emploi des migrants camerounais de retour de la méditerranée ;

mettre en place des mécanismes d'accompagnement des CTD dans la création d'emplois ;
définir à l'endroit des organisations patronales et des groupements d'entreprises, en relation avec les administrations concernées, des incitations attractives pour encourager le recrutement des jeunes diplômés ;

assurer la réhabilitation et la maintenance des infrastructures existantes.

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

L'exécution efficace des programmes commande la mise en place au sein du MINEFOP d'une organisation bien structurée. Aussi, le dispositif organisationnel de gestion des programmes comporte plusieurs acteurs dont les rôles et responsabilités sont déclinés de manière indicative dans les documents méthodologiques élaborés à cet effet.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 120

PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Planification de l'emploi et de la main d'œuvre	Améliorer la connaissance des besoins en compétences et en main d'œuvre	Taux de réalisation des études prospectives sur les besoins en main d'œuvre	100	100	DRMO, DPE
02	Développement de l'auto-emploi	Accroître l'auto-insertion	Volume des emplois créés correspondant au nombre de projets financés au cours de l'année par le PIAASI	980	990	Rapports des antennes régionales et de la coordination nationale du PIAASI
03	Promotion de l'emploi	Assurer la prise en compte de la dimension emploi dans les politiques sectorielles, plans, programmes, projets etc.	Nombre de politiques sectorielles, plans, programmes, projets ayant pris en compte le volet emploi	54	54	DPE, ONEFOP, DEPC
04	Renforcement de l'insertion professionnelle	Faciliter l'insertion professionnelle de la population active	Nombre d'actifs insérés par sexe sur le marché du travail par les Services publics et privés d'emploi	10 000	11 000	DRMO, DPE, DEPC, ONEFOP, FNE, PIAASI
05	Partenariat pour la promotion de l'emploi et le Développement des Compétences	Développer le partenariat dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle	Nombre de conventions de partenariat et de cadres de collaboration signés et mis en œuvre	2	8	DEPC
06	Régulation et transparence du marché du travail	Améliorer la coordination, le pilotage, la législation et la réglementation en faveur de la promotion de l'emploi décent	Proportion des structures de pilotage de l'emploi ayant tenue au moins une rencontre par an	100	100	DPE, ONEFOP, DEPC, DRMO, DAG, DAJ

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 121

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE L'ÉQUITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE	Faciliter l'accès et l'équité à la formation professionnelle	Taux d'accroissement des effectifs des apprenants en formation professionnelle		10	DFOP

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

02	AMÉLIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	Accroître le parc infrastructurel de la formation professionnelle	Nombre de nouvelles structures publiques de formation professionnelle opérationnelles	1	4	DFOP, IGF, ONEFOP, DAG
03	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Elaborer les normes et outils pédagogiques	Proportion de normes et outils pédagogiques élaborés, actualisés et implémentés	100	100	IGF
04	RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLES	Améliorer l'accès aux services d'information et d'orientation professionnelles	Nombre de personnes accueillies et orientées	11 000	13 000	CIOP MAROUA, NGAOUNDERE, YAOUNDE

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 122

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

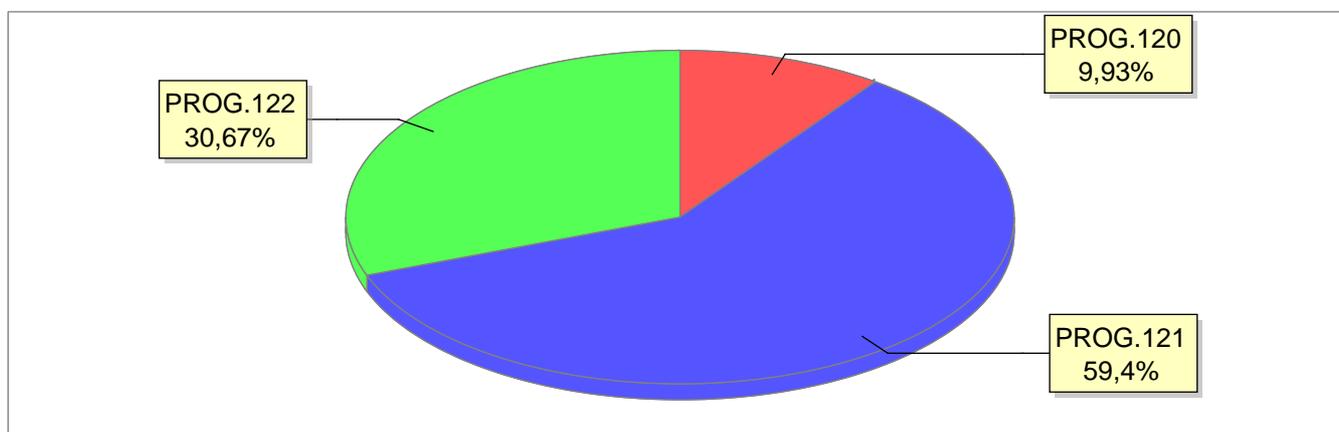
Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	Proportion du personnel de l'administration disposant d'un poste de travail équipé	30	37	SDIEM
02 PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	7	7	DAG, DEPC
03 SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE	Mettre à la disposition des décideurs et usagers des informations, des données et statistiques fiables pour le suivi/évaluation	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité		100	DEPC
04 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Améliorer les capacités techniques les ressources humaines	Taux de mise en œuvre du plan de formation	100	100	DAG
05 CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	Proportion des structures contrôlées et auditées par an	100	30	IGS
06 CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	Veiller au respect des droits et règlements	Proportion des textes juridiques élaborés par an	100	100	DAJ
07 COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	Accroître la visibilité des actions menées par le MINEFOP	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	25	35	CELCOM
08 RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONS DES USAGERS	Améliorer la gestion des ressources documentaires et informations d'accueil	Proportion des services du MINEFOP disposant d'un mécanisme fonctionnel pour l'archivage des documents et informations	26	28	SDDA
09 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINEFOP	Nombre de sessions de contrôle de gestion stratégique tenues par an	4	5	CELSUI

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

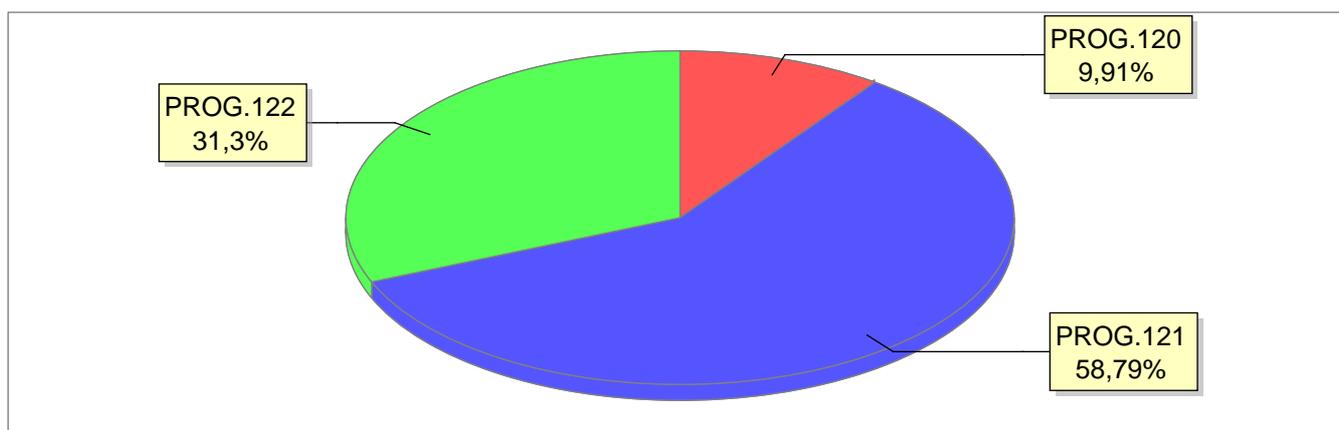
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME	DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
120 PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	2 194 850 000	2 194 850 000	330 000 000	330 000 000	2 524 850 000	2 524 850 000
121 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	11 030 900 000	11 030 900 000	4 070 552 096	3 940 352 096	15 101 452 096	14 971 252 096
122 GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	6 741 250 000	6 741 250 000	1 056 400 000	1 228 200 000	7 797 650 000	7 969 450 000
TOTAL	19 967 000 000	19 967 000 000	5 456 952 096	5 498 552 096	25 423 952 096	25 465 552 096

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 120

PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE
L'INSERTION PROFESSIONNELLE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 120 sur la Promotion de l'emploi décent et de l'insertion professionnelle a pour objectif de « Promouvoir l'emploi décent à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie ». L'indicateur de cet objectif est le « nombre d'emplois créés et recensés à travers les initiatives de promotion de l'emploi du MINEFOP ». Les actions envisagées pour atteindre cet objectif sont :

- la planification de l'emploi qui a pour objectif d'améliorer la connaissance des besoins en compétences et en main d'oeuvre à travers l'appui aux CTDS dans le cadre de l'élaboration de plan prévisionnel local de formation et de recyclage, la mise à jour des instruments stratégiques sur l'emploi et la formation professionnelle et la réalisation des études stratégiques sur l'emploi et la formation professionnelle.
- le développement de l'auto-emploi qui a pour objectif d'accroître l'auto-insertion à travers le développement des microprojets (micro entreprises), de l'auto emploi en faveur des couches vulnérables et dans les Régions en crise et la Coordination des activités des structures de promotion de l'auto-emploi ;
- la promotion de l'emploi selon le type d'investissement, politiques, plans, programmes, projets générateurs d'emplois à travers la Promotion de l'emploi dans les projets d'investissements publics et les secteurs d'activités, la mise en place des Bureaux d'Emplois Municipaux, la Promotion des approches HIMO et le développement de l'emploi local et rural ;
- le renforcement de l'insertion professionnelle qui vise à accroître les opportunités d'emplois décents et l'insertion professionnelle de la population active à travers l'appui à l'embauche des primo-demandeurs, l'opérationnalisation du Programme de Promotion des Emplois Verts, la régulation de la main d'oeuvre, l'assainissement des activités des Entreprises de Travail Temporaires et Offices Privés de Placement, la lutte contre la main d'œuvre expatriée clandestine et le suivi de l'insertion des nationaux ;
- le développement du partenariat pour la promotion de l'emploi et le développement des compétences en vue de développer un partenariat efficace avec toutes les parties prenantes dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle à travers l'élaboration des cadres de collaboration et conventions de partenariat avec les partenaires publics et privés nationaux et internationaux, et le suivi des conventions et accords de partenariats signés ;
- la régulation du marché du travail qui a pour objectif d'améliorer la coordination, le pilotage, la législation et la réglementation en faveur de la promotion de l'emploi décent à travers le nombre de structures de coordination et d'instruments opérationnels. Ceci passera par le suivi de l'emploi dans les documents de planification stratégique, la coordination des instances de pilotage de l'emploi et de la formation professionnelle, l'élaboration et la mise à jour des instruments stratégiques sur l'emploi, la mesure de la dimension emploi dans les PIP et les projets de développement.

Le pilotage de l'ensemble des actions ci-dessus sera assuré par un Comité des suivi-évaluation coordonné par le chef de la Division de la Promotion de l'Emploi.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Promouvoir l'emploi décent à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emploi dans l'économie provenant des initiatives de promotion de l'emploi mises en œuvre par le MINEFOP

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'emplois créés et recensés à travers les initiatives de promotion de l'emploi du MINEFOP	nbE	2021	20 000	2023	21 000

PROGRAMME 120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'emplois créés et recensés à travers les initiatives de promotion de l'emploi du MINEFOP	
Objectif	Promouvoir l'emploi décent à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emploi dans l'économie provenant des initiatives de promotion de l'emploi mises en œuvre par le MINEFOP	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	ONEFOP	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DEPC, DRMO, DPE	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	nombre d'emploi(nbE)	
Mode de calcul	Somme des emplois créés et recensés à travers les initiatives de promotion de l'emploi du MINEFOP (FNE, PIAASI et ceux qui seront nouvellement créées à partir de 2021)	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 17550
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 21000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 21000
	Année: 2024	Valeur: 22000
	Année: 2025	Valeur: 23000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport enquête emploi 2021/Note de conjoncture sur l'emploi 2021	
Mode de collecte des données	Collecte des données auprès du FNE et PIAASI.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	ONEFOP	
Vérification/ Validation des données	Tenue des séances de vérification annuelles des outils de collecte renseignés avec l'équipe des superviseurs et organisation des séances de validation des données avec les principaux acteurs de la chaîne	
Service responsable de la synthèse des données	INS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	INS	
Coût de collecte et d'analyse	150 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	La performance du ministère pouvant être évaluée sur la base du quotient résultant du nombre d'emplois créés par les services d'emplois du MINEFOP et le nombre de chômeurs enregistrés par les services d'emplois du ministère.	
Modalités d'interprétation	l'indicateur sert à apprécier les efforts du MINEFOP dans la création d'emploi * plus il ya les emplois créer plus la performance est jugée bonne	
5) Commentaires		
<p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Élaboration des outils (conception et test) o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte o Formation éventuelle des acteurs de collecte. <p>-Préparer modalités d'analyse :</p> <p>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</p>		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** PLANIFICATION DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN D'ŒUVRE
- ACTION 02:** DÉVELOPPEMENT DE L'AUTO-EMPLOI
- ACTION 03:** PROMOTION DE L'EMPLOI
- ACTION 04:** RENFORCEMENT DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
- ACTION 05:** PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
- ACTION 06:** RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures et mené des actions pour lutter contre le chômage, telles que : le recrutement de plusieurs milliers de jeunes à la Fonction Publique, la promotion de l'auto-emploi, à travers des projets et programmes. Toutefois, au terme des cinq premières années de mise en oeuvre du DSCE, les résultats de ces mesures et actions sont restées mitigées, ils n'ont pas permis de réduire significativement le taux de chômage ou d'entraîner une amélioration globale de la situation du sous-emploi.

C'est pourquoi à travers la SND30, le Gouvernement se donne comme vision de promouvoir des politiques axées sur le développement des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises tout en facilitant leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ; et de parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent. Dans ce sillage, le MINEFOP est interpellé dans les piliers 2 « développement du capital humain et du bien-être » et 3 « promotion de l'emploi et de l'insertion économique ». Lesquels traitent les domaines ci-après : l'emploi, la formation professionnelle et la régulation du marché du travail. Dans cette perspective, le Programme 120 s'est fixé pour objectif global est de promouvoir l'emploi décent à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie et l'indicateur retenu est « part des emplois créés à travers les initiatives de promotion de l'emploi mises en oeuvre ». Les objectifs stratégiques spécifiques se déclinent comme suit :

- accroître les opportunités d'emplois décents et l'insertion professionnelle de la population active ;
- améliorer la connaissance des besoins en compétences et en main d'œuvre ;
- assurer la prise en compte de la dimension emploi dans les politiques sectorielles, plans ;
- améliorer la coordination, le pilotage, la législation et la réglementation en faveur de la promotion de l'emploi décent ;
- promouvoir le développement de l'emploi local ;
- développer un partenariat efficace avec toutes les parties prenantes dans le domaine de

l'emploi.

Ces objectifs ne pourront être atteints que grâce à la mise en œuvre des actions qui déclinent la stratégie du Programme. Il s'agit notamment :

Ø Action 1 : Planification de l'emploi et de la main d

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

Planification de l'emploi et de la main d'œuvre

Cette action a pour objectif d'améliorer la connaissance des besoins en compétences et en main d'œuvre et comme indicateur le taux de réalisation des études prospectives par secteur. Elle se décline à travers cinq (05) activités et celles qui apparaissent majeures sont : la planification de l'emploi dans les projets de développement qui permettra de disposer d'un rapport d'études sur les besoins en compétences dans les projets ; la planification de la main d'œuvre aboutira à un programme de gestion prévisionnel permettant d'identifier les compétences nationales déficitaires dans leurs domaines d'activités et mettre en place des mécanismes consensuels de transferts de technologies et de compétences. Les montants alloués pour la mise en œuvre de ces activités majeures représentent 41% des crédits de cette action et 0.05% de ceux du Programme hors salaire.

OBJECTIF 1. Améliorer la connaissance des besoins en compétences et en main d'œuvre

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des études prospectives sur les besoins en main d'œuvre	%	2021	100	2023	100

ACTION 02

Développement de l'auto-emploi

Cette action quant à elle a pour objectif d'accroître l'auto-insertion. L'indicateur permettant de mesurer l'atteinte de cet objectif est le volume d'emplois créés à travers les projets financés au cours de l'année. Dans l'atteinte de l'objectif de cette action, trois (03) activités vont être réalisées. Il s'agit du développement des microprojets (micro entreprises) (i), du Développement de l'auto emploi en faveur des couches vulnérables et dans les Régions en crise (ii) et Coordination des activités des structures de promotion de l'auto-emploi (iii). L'activité majeure porte sur le développement des microprojets qui permettra de créer environ 900 emplois directs et indirects par le financement d'environ 300 micro-projets par le PIAASI. Les montants alloués pour la mise en œuvre de ces activités majeures représentent 95% des crédits de cette action et 0.36% de ceux du Programme hors salaire.

La mise en œuvre de cette action nécessite l'implication des responsables du PIAASI à travers sa participation et sa contribution aux rencontres organisées au sein du programme dans le cadre du dialogue de gestion pour un rendement optimum.

OBJECTIF 1. Accroître l'auto-insertion

PROGRAMME 120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Volume des emplois créés correspondant au nombre de projets financés au cours de l'année par le PIAASI	nb	2021	980	2023	990

ACTION 03**Promotion de l'emploi**

La Promotion de l'emploi se décline en cinq activités. Celles qui sont majeures portent sur : la mise en place des bureaux d'emplois municipaux (BEM) à travers l'octroi des ordinateurs et mobilier de bureau à 10 BEM pour les rendre opérationnels ; et la promotion des approches HIMO qui permettra de disposer du document sur les compétences professionnelles actualisé. Les montants alloués pour la mise en œuvre de ces activités majeures représentent 28% des crédits de cette action et 0.5% de ceux du Programme hors salaire.

OBJECTIF 1. Assurer la prise en compte de la dimension emploi dans les politiques sectorielles, plans, programmes, projets etc.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de politiques sectorielles, plans, programmes, projets ayant pris en compte le volet emploi	nb	2021	54	2023	54

ACTION 04**Renforcement de l'insertion professionnelle**

Le renforcement de l'insertion professionnelle se décline en deux principales articulations dont la majeure est l'opérationnalisation du Programme de Promotion des emplois verts qui permettra d'autonomiser environ 50 femmes en leur offrant des équipements pour s'installer à leur propre compte. Les montants alloués pour la mise en œuvre de ces activités majeures représentent 60% des crédits de cette action et 0.11% de ceux du Programme hors salaire.

OBJECTIF 1. Faciliter l'insertion professionnelle de la population active

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'actifs insérés par sexe sur le marché du travail par les Services publics et privés d'emploi	nb	2021	10 000	2023	11 000

ACTION 05**Partenariat pour la promotion de l'emploi et le Développement des Compétences**

Les activités majeures retenues sont : l'élaboration des cadres de collaboration et conventions de partenariat avec les partenaires publics et privés nationaux et internationaux dont l'extrait est la revue de la coopération ; et le suivi des convention et accords qui sera sanctionné par un rapport. Les montants alloués pour la mise en œuvre de ces activités majeures représentent 100% des crédits de cette action et 0.07% de ceux du Programme hors salaire.

OBJECTIF 1. Développer le partenariat dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle

PROGRAMME 120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de conventions de partenariat et de cadres de collaboration signés et mis en œuvre	nb	2021	2	2023	8

ACTION 06**Régulation et transparence du marché du travail**

Les activités programmées dans cette action concernent particulièrement la Coordination des instances de pilotages de l'emploi et des activités du Programme 120. Ces activités ont pour extrants un rapport d'activités. Les montants alloués pour la mise en œuvre de ces activités majeures représentent 57% des crédits de cette action et 0.05% de ceux du Programme hors salaire.

OBJECTIF 1. Améliorer la coordination, le pilotage, la législation et la réglementation en faveur de la promotion de l'emploi décent

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des structures de pilotage de l'emploi ayant tenue au moins une rencontre par an	%	2021	100	2023	100

PROGRAMME 120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des études prospectives sur les besoins en main d'œuvre	
Objectif	Améliorer la connaissance des besoins en compétences et en main d'œuvre	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	01 - Planification de l'emploi et de la main d'œuvre	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DRMO	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'études réalisées /Nombre d'études stratégiques prévues	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100%
	Année: 2024	Valeur: 100%
	Année: 2025	Valeur: 100%
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la DPE/DRMO	
Mode de collecte des données	Dénombrement des études stratégiques réalisées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Division des Etudes, de la prospective et de la Coopération (DEPC)	
Vérification/ Validation des données	Directions techniques porteuses d'activités d'études stratégiques	
Service responsable de la synthèse des données	Directions techniques porteuses d'activités d'études stratégiques	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEPC	
Coût de collecte et d'analyse	2 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Difficultés de mener certaines études faute de moyens financiers	
Modalités d'interprétation	Nombre d'études qui ont été réalisés au MINEFOP au cours de l'année compte tenu de certaines spécificités à savoir l'emploi et la formation professionnelle	
5) Commentaires		
<p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Élaboration des outils (conception et test) o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte o Formation éventuelle des acteurs de collecte. <p>-Préparer modalités d'analyse :</p> <p>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</p>		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Volume des emplois créés correspondant au nombre de projets financés au cours de l'année par le PIAASI	
Objectif	Accroître l'auto-insertion	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	02 - Développement de l'auto-emploi	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	PIAASI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPE	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des emplois directs et indirects créés en auto-emploi	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 836
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 990.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 990
	Année: 2024	Valeur: 1000
	Année: 2025	Valeur: 1010
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports des antennes régionales et de la coordination nationale du PIAASI	
Mode de collecte des données	Décence auprès des associations et groupements financés par le PIAASI chaque semestre	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Antennes régionales du PIAASI à travers les chefs de service d'appui au financement	
Vérification/ Validation des données	PIAASI, DPE	
Service responsable de la synthèse des données	PIAASI	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPE, DEPC, ONEFOP, DEPC	
Coût de collecte et d'analyse	2 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Ressources financières insuffisantes	
Modalités d'interprétation	Nombre d'emplois directs et indirects qui ont été à travers un certain nombre de microprojets	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Élaboration des outils (conception et test) o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte o Formation éventuelle des acteurs de collecte. - Préparer modalités d'analyse : Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs 		

PROGRAMME 120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de politiques sectorielles, plans, programmes, projets ayant pris en compte le volet emploi	
Objectif	Assurer la prise en compte de la dimension emploi dans les politiques sectorielles, plans, programmes, projets etc.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	03 - Promotion de l'emploi	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	ONEFOP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des politiques sectorielles, plans, programmes, projets ayant pris en compte le volet emploi	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2017	Valeur: 54
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 54.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 54
	Année: 2024	Valeur: 54
	Année: 2025	Valeur: 54
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport d'activité DPE	
Mode de collecte des données	Collecte des données auprès des Administrations publiques, Programmes et Projets d'insertion	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPE, DEPC, ONEFOP	
Vérification/ Validation des données	DPE	
Service responsable de la synthèse des données	ONEFOP/CEPS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	INS	
Coût de collecte et d'analyse	10 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Ressources financières insuffisantes	
Modalités d'interprétation	Tenir compte des disparités géographiques et de genre	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Élaboration des outils (conception et test) o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte o Formation éventuelle des acteurs de collecte. - Préparer modalités d'analyse : Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs 		

PROGRAMME 120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'actifs insérés par sexe sur le marché du travail par les Services publics et privés d'emploi	
Objectif	Faciliter l'insertion professionnelle de la population active	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	04 - Renforcement de l'insertion professionnelle	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DRMO	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPE	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des nationaux insérés par les Services publics et privés d'emploi	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 6948
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 11000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 11 000
	Année: 2024	Valeur: 12 000
	Année: 2025	Valeur: 13 000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	MINEFOP, Organismes de placement, FNE	
Mode de collecte des données	Collecte des données sur les insertions à travers le FNE, les organismes privés de placement et le MINEFOP	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction de la Régulation de la Main d'œuvre (DRMO)	
Vérification/ Validation des données	Direction de la Régulation de la Main d'œuvre (DRMO)	
Service responsable de la synthèse des données	Direction de la Régulation de la Main d'œuvre (DRMO)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPE	
Coût de collecte et d'analyse	30 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Ressources financières insuffisantes	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
<p>-Préciser les activités à réaliser afin d'assurer un renseignement fiable de l'indicateur (Description des activités prévues et les échéances)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Élaboration des outils (conception et test) o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte o Formation éventuelle des acteurs de collecte. <p>-Préparer modalités d'analyse :</p> <p>Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs</p>		

PROGRAMME 120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de conventions de partenariat et de cadres de collaboration signés et mis en œuvre	
Objectif	Développer le partenariat dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	05 - Partenariat pour la promotion de l'emploi et le Développement des Compétences	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les autres structures	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatif	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des conventions de partenariat et de cadres de collaboration signés et mis en œuvre	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 5
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 8.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 8
	Année: 2024	Valeur: 9
	Année: 2025	Valeur: 10
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Revue de la coopération	
Mode de collecte des données	Comptabilisation du nombre de cadres de collaboration signés au niveau national et international entre le MINEFOP et les PTF	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC	
Vérification/ Validation des données	Cellule de Coopération	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule de Coopération	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAJ	
Coût de collecte et d'analyse	10 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

PROGRAMME 120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION...

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des structures de pilotage de l'emploi ayant tenue au moins une rencontre par an	
Objectif	Améliorer la coordination, le pilotage, la législation et la réglementation en faveur de la promotion de l'emploi décent	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	06 - Régulation et transparence du marché du travail	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPE/ONEFOP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Somme des structures de coordination de l'emploi ayant tenues des sessions divisé par le nombre total des structure de coordination	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 40
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités des structures de coordination de l'emploi au MINEFOP	
Mode de collecte des données	Somme des sessions tenues par les structures de coordination de l'emploi au MINEFOP	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEPC/ONEFOP	
Vérification/ Validation des données	DEPC/ONEFOP	
Service responsable de la synthèse des données	DEPC/ONEFOP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEPC/ONEFOP	
Coût de collecte et d'analyse	50 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
<ul style="list-style-type: none"> o Informer et préparer les sources de données o Élaboration des outils (conception et test) o Conception des supports de documentation des données ; o Information des acteurs de collecte o Formation éventuelle des acteurs de collecte. - Préparer modalités d'analyse : Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs		

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Planification de l'emploi et de la main d'œuvre	108 350 000	108 350 000	0	0	108 350 000	108 350 000
02	Développement de l'auto-emploi	26 000 000	26 000 000	330 000 000	330 000 000	356 000 000	356 000 000
03	Promotion de l'emploi	39 500 000	39 500 000	0	0	39 500 000	39 500 000
04	Renforcement de l'insertion professionnelle	10 000 000	10 000 000	0	0	10 000 000	10 000 000
05	Partenariat pour la promotion de l'emploi et le Développement des Compétences	31 000 000	31 000 000	0	0	31 000 000	31 000 000
06	Régulation et transparence du marché du travail	1 980 000 000	1 980 000 000	0	0	1 980 000 000	1 980 000 000
TOTAL		2 194 850 000	2 194 850 000	330 000 000	330 000 000	2 524 850 000	2 524 850 000

7. PROGRAMME 121

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

RESPONSABLE DU PROGRAMME

ABBA IBRAHIM

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 121 sur le Développement des Compétences a pour objectif de Développer les compétences des personnes en quête de qualification professionnelle ou de recyclage en adéquation avec les besoins de l'économie. Ledit programme a deux(02) indicateurs à savoir: (i) Proportion des sortants des centres publics et privés agréés disposant d'un titre professionnel par an; (ii) Taux d'insertion des sortants disposant d'un titre professionnel par an. Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle se propose à travers ce programme d'améliorer l'offre de la formation professionnelle en relation avec les autres départements ministériels porteurs de besoins spécifiques. Il s'agira notamment de :

1. d'améliorer l'accès et l'équité en formation professionnelle par l'octroi des bourses de formation professionnelle, l'organisation des journées portes ouvertes et les appuis aux instituts et centres privés agréés de formation professionnelle qui représentent plus de 70% des structures et qui, à l'instar de leurs homologues des autres sous-secteurs de l'éducation, devraient être accompagnés ;

2. d'améliorer l'offre quantitative de formation professionnelle à travers la construction, l'équipement et le fonctionnement des Centres de Formation d'Excellence (CFPE), la poursuite des travaux de mise en place des centres de formation aux métiers (CFM) dans le cadre du C2D de deuxième génération et les Centres de Formation Professionnelle Sectoriels, la réhabilitation des Centres de Formation Professionnelle Rapide des Métiers Industriels et d'Employés de Bureau , l'appui à la réhabilitation de manière progressive des infrastructures et équipements des SAR/SM rétrocédées aux Collectivités territoriales décentralisées en Centres de Formation aux Métiers, la poursuite de l'opérationnalisation de l'Institut National de Formation des Formateurs et de Développement des programmes ;

3. d'améliorer la qualité de formation professionnelle par la prospection de la demande de nouvelles filières de formation pour répondre aux besoins du milieu productif et l'élaboration des référentiels de formation, l'implantation des référentiels de formation professionnelle déjà élaborés , la mise en place d'un système national d'évaluation et de certification où les organisations professionnelles, les entreprises auront un rôle prépondérant à jouer ;

4. de Renforcer le système d'orientation professionnelle à travers l'élaboration d'une politique nationale de l'Orientation scolaire, universitaire et professionnelle, l'amélioration des performances des centres d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) existants et la poursuite du maillage territorial des CIOP;

Pour ce faire, une forte implication des milieux socio-économiques et professionnels sera recherchée pour une meilleure adéquation formation–emploi et normes/qualité à travers des programmes élaborés et appliqués selon l'Approche Par Compétences, la Formation Par Alternance (FPA). Le suivi et l'évaluation de la pertinence des formations et les études des opportunités seront également de mise, pour permettre une formation professionnelle de qualité.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Développer les compétences des personnes en quête de qualification professionnelle ou de recyclage en adéquation avec les besoins de l'économie

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre des sortants des CFP publics et privées disposant d'un titre professionnel délivré par le MINEFOP	nb	2021		2023	11 000

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre des sortants des CFP publics et privées disposant d'un titre professionnel délivré par le MINEFOP	
Objectif	Développer les compétences des personnes en quête de qualification professionnelle ou de recyclage en adéquation avec les besoins de l'économie	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	121 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (DFOP)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	- Inspection Générale des Formations - Observatoire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Nombre d'apprenants ayant un Titre Professionnel obtenu à l'issue d'une formation professionnelle/Nombre total d'apprenants ayant pris une inscription l'année précédente	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 9246
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 11000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 11000
	Année: 2024	Valeur: 12000
	Année: 2025	Valeur: 13000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les structures de formation professionnelle	
Mode de collecte des données	Mission de collecte des données, remontées des rapports d'activité et des statistiques des structures de formation professionnelle	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DFOP/IGF/ONEFOP	
Vérification/ Validation des données	DFOP	
Service responsable de la synthèse des données	DFOP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	ONEFOP	
Coût de collecte et d'analyse	15 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-Difficulté à collecter les données dans certaines régions en crise -Absence des voies d'accès dans certaines localités	
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE L'ÉQUITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE
- ACTION 02:** AMÉLIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
- ACTION 03:** AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- ACTION 04:** RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLES

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le Gouvernement a pris de nombreuses mesures et mené des actions pour lutter contre le chômage, telles que : le recrutement de plusieurs milliers de jeunes à la Fonction Publique, la promotion de l'auto-emploi, à travers des projets et programmes. Toutefois, au terme des cinq premières années de mise en oeuvre du DSCE, les résultats de ces mesures et actions sont restées mitigées, ils n'ont pas permis de réduire significativement le taux de chômage ou d'entraîner une amélioration globale de la situation du sous-emploi.

C'est pourquoi à travers la SND30, le Gouvernement se donne comme vision de promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays. Pour ce qui est du sous-secteur de la formation professionnelle l'objectif stratégique poursuivi est d'accroître l'offre de formation professionnelle et l'orienter prioritairement vers les secteurs. Dans ce sillage, le MINEFOP est interpellé dans les piliers 2 « développement du capital humain et du bien-être » et 3 « promotion de l'emploi et de l'insertion économique ». Lesquels traitent les domaines ci-après : l'emploi, la formation professionnelle et la régulation du marché du travail. Dans cette perspective, le Programme 121 s'est fixé pour objectif global est de développer les compétences des personnes en quête de qualification professionnelle ou de recyclage en adéquation avec les besoins de l'économie. Ledit programme a deux indicateurs à savoir: (i) Proportion des sortants des centres publics et privés agréés disposant d'un titre professionnel par an; (ii) Taux d'insertion des sortants disposant d'un titre professionnel par an. Les objectifs stratégiques spécifiques se déclinent comme suit :

- faciliter l'accès et l'équité à la formation professionnelle;
- accroître le parc infrastructurel de la formation professionnelle ;
- élaborer les normes et outils pédagogiques ;
- améliorer l'accès aux services d'information et d'orientation professionnelles.

Ces objectifs ne pourront être atteints que grâce à la mise en oeuvre les actions qui déclinent la stratégie du Programme. Il s'agit notamment :

Ø Action 1 : Amélioration de l'accès et de l'équité.

Dans cette action il sera question de l'octroi d'environ 350 des bourses de formation

professionnelle, et la sensibilisation de près de 10 000 personnes sur la formation lors des journées portes ouvertes et les appuis aux instituts et centres privés agréés de formation professionnelle qui représentent plus de 70% des structures et qui, à l'instar de leurs homologues des autres sous-secteurs de l'éducation, devraient être accompagnés. Les montants alloués pour la mise en œuvre de ces activités majeures représentent 100% des crédits de cette action et 0.01% de ceux du Programme hors salaire.

Ø

7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE L'ÉQUITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans cette action il sera question de l'octroi d'environ 350 des bourses de formation professionnelle, et la sensibilisation de près de 10 000 personnes sur la formation lors des journées portes ouvertes et les appuis aux instituts et centres privés agréés de formation professionnelle qui représentent plus de 70% des structures et qui, à l'instar de leurs homologues des autres sous-secteurs de l'éducation, devraient être accompagnés. Les montants alloués pour la mise en œuvre de ces activités majeures représentent 100% des crédits de cette action et 0.01% de ceux du Programme hors salaire.

OBJECTIF 1. Faciliter l'accès et l'équité à la formation professionnelle

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accroissement des effectifs des apprenants en formation professionnelle	%	2021	0	2023	10

ACTION 02

AMÉLIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'offre quantitative sera améliorée à travers la construction, l'équipement et le fonctionnement des centres de formation aux métiers (CFM) d'Ebebdà, Maroua dans le cadre du C2D de deuxième génération et les Centres de Formation Professionnelle Sectoriels (CFPS) Douala et d'Edéa ; la réhabilitation des Centres de Formation Professionnelle Rapide des Métiers Industriels de Pitoa ; l'appui à la réhabilitation de manière progressive des infrastructures et équipements des SAR/SM rétrocédées au Collectivités territoriales décentralisées. Les montants alloués pour la mise en œuvre de ces activités majeures représentent 100% des crédits de cette action et 26% de ceux du Programme hors salaire

OBJECTIF 1. Accroître le parc infrastructurel de la formation professionnelle

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de nouvelles structures publiques de formation professionnelle opérationnelles	nb	2021	1	2023	4

ACTION 03**AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

L'on procèdera à ce niveau à la prospection de la demande de nouvelles filières de formation pour répondre aux besoins du milieu productif et l'élaboration de 06 nouveaux référentiels de formation, l'implantation des référentiels de formation professionnelle déjà élaborés, la mise en place d'un système national d'évaluation et de certification où les organisations professionnelles, les entreprises auront un rôle prépondérant à jouer. Les montants alloués pour la mise en œuvre de ces activités majeures représentent 0.09% des crédits de cette action et 0.03% de ceux du Programme hors salaire.

OBJECTIF 1. Elaborer les normes et outils pédagogiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion de normes et outils pédagogiques élaborés, actualisés et implémentés	%	2021	100	2023	100

ACTION 04**RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLES**

Il s'agira de la construction et d'équipement du CIOP de d'Ebolowa ensuite de celui de Bertoua ; de l'information et l'orientation sur les offres de formation à travers l'organisation de 10 carrefours des métiers et 10 zooms métiers. Les montants alloués pour la mise en œuvre de ces activités majeures représentent 87% des crédits de cette action et 0.02% de ceux du Programme hors salaire.

OBJECTIF 1. Améliorer l'accès aux services d'information et d'orientation professionnelles

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de personnes accueillies et orientées	nb	2021	11 000	2023	13 000

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accroissement des effectifs des apprenants en formation professionnelle	
Objectif	Faciliter l'accès et l'équité à la formation professionnelle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	121 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Action concernée par l'objectif	01 - AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE L'ÉQUITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (DFOP)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Inspection Générale des Formations	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Différence(Effectifs année_n - Effectifs_année_n-1)/Nombre total d'apprenants années_n_n-1	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 6,7
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 10.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 10
	Année: 2024	Valeur: 12
	Année: 2025	Valeur: 14
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Les rapports d'activité des Délégations Régionales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	
Mode de collecte des données	Remontés des rapports d'activité et des statistiques des structures de formation professionnelle aux Délégations Régionales et Départementales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DFOP	
Vérification/ Validation des données	DFOP	
Service responsable de la synthèse des données	DFOP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	ONEFOP	
Coût de collecte et d'analyse	20 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Le coût élevé de la formation professionnelle	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de nouvelles structures publiques de formation professionnelle opérationnelles	
Objectif	Accroître le parc infrastructurel de la formation professionnelle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	121 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Action concernée par l'objectif	02 - AMÉLIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (DFOP)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales (DAG)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme de nouvelles infrastructures de formation professionnelle opérationnelle	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 1
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 4.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 4
	Année: 2024	Valeur: 5
	Année: 2025	Valeur: 7
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Les structures de formation professionnelle publique	
Mode de collecte des données	Missions et remontée d'information sur l'état des structures de formation professionnelle et descente de contrôle sur le terrain	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DFOP	
Vérification/ Validation des données	DFOP	
Service responsable de la synthèse des données	DFOP	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DFOP/DAG	
Coût de collecte et d'analyse	10 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		
ras		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de normes et outils pédagogiques élaborés, actualisés et implémentés	
Objectif	Elaborer les normes et outils pédagogiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	121 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Action concernée par l'objectif	03 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Inspection Générale des Formations (IGF)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction de la Formation Professionnelle (DFOP)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre normes et outils pédagogiques élaborés, actualisés et implémentés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 37,7
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de l'IGF	
Mode de collecte des données	Comptabilisation des normes et outils pédagogiques élaborés, actualisés et implémentés	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	IGF	
Vérification/ Validation des données	IGF	
Service responsable de la synthèse des données	IGF	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DFOP	
Coût de collecte et d'analyse	10 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Le système de formation professionnelle n'évolue pas au même rythme que le marché de l'emploi	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de personnes accueillies et orientées	
Objectif	Améliorer l'accès aux services d'information et d'orientation professionnelles	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	121 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Action concernée par l'objectif	04 - RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Direction de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (DFOP)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	ONEFOP/DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	somme de personnes accueillies et orientés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 2021
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 13000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 13000
	Année: 2024	Valeur: 15000
	Année: 2025	Valeur: 17000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Centres d'information et d'orientation professionnelle (CIOP)	
Mode de collecte des données	Remontée d'information des CIOP	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DFOP/DAG	
Vérification/ Validation des données	DFOP/DAG	
Service responsable de la synthèse des données	DFOP/DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	ONEFOP	
Coût de collecte et d'analyse	25 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE L'ÉQUITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE	161 500 000	161 500 000	0	0	161 500 000	161 500 000
02	AMÉLIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	1 254 250 000	1 254 250 000	3 631 652 096	3 631 652 096	4 885 902 096	4 885 902 096
03	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	9 470 650 000	9 470 650 000	150 000 000	150 000 000	9 620 650 000	9 620 650 000
04	RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLES	144 500 000	144 500 000	288 900 000	158 700 000	433 400 000	303 200 000
TOTAL		11 030 900 000	11 030 900 000	4 070 552 096	3 940 352 096	15 101 452 096	14 971 252 096

8. PROGRAMME 122

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL
DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

PRUDENCE NKONG ESANDEM

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme Gouvernance et appui institutionnelle au sous-secteur emploi et formation professionnelle est le programme support du département Ministériel. Il regroupe les interventions transversale pour la mise en œuvre des programme technique notamment l'amélioration du cadre de travail, la gestion des ressources humaines, la gestion financière et la planification stratégique, la mise en œuvre d'un système d'information pour la production des statistiques fiables, le contrôle et l'audit interne, l'assistance juridique, la communication et la gestion du courrier et des archives.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités programmées et budgétisées	%	2022	100	2023	100

PROGRAMME 122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités programmées et budgétisées	
Objectif	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CELSUI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Addition du nombre d'activités effectivement réalisées et l'on divise cette somme par le nombre total d'activités budgétisées.	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 86,36%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100%
	Année: 2024	Valeur: 100%
	Année: 2025	Valeur: 100%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Toutes les structures (les gestionnaires de crédits, les responsables d'actions et d'activités)	
Mode de collecte des données	Extraire les données des rapports d'activités des différentes structures	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Sous-Direction du Budget: Cellule de suivi L'Inspection Générale des Services assure le contrôle de la qualité des données collectées.	
Vérification/ Validation des données	Contrôle de l'existence de l'extrait de chaque activité.	
Service responsable de la synthèse des données	Le service du Budget assure la centralisation des données à l'échelle du programme;	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Le Service du Budget est chargé de faire les analyses (regroupements, recoupements / croisements, comparaisons) selon les besoins	
Coût de collecte et d'analyse	10 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	on peut se retrouver avec une activité réalisée et un extrait obtenu en partie	
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		
plus le taux de cet indicateur se rapproche de 100, mieux il traduit la performance des services		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL
- ACTION 02:** PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE
- ACTION 03:** SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE
- ACTION 04:** GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05:** CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE
- ACTION 06:** CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE
- ACTION 07:** COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES
- ACTION 08:** RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONS DES USAGERS
- ACTION 09:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

La stratégie du programme 454 est orientée vers l'amélioration des conditions de travail des personnels en dotant les structures de mobilier de bureau et du matériel informatique et d'un système d'information fiable pour la production des données statistiques. Il est question de mettre le personnel des services centraux et déconcentrés dans un cadre de travail optimale pour qu'il travaille à l'atteinte des résultats attendus par la mise en œuvre des différentes activités. Un point d'honneur sera aussi mis à la poursuite de l'implémentation du dialogue de gestion.

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

Cette action vise à doter le MINEFOP de structures, d'infrastructures et d'équipements adéquats. Dans cette optique, elle regroupe les activités de construction, d'aménagement des locaux, d'équipement des services, de maintenance des différentes installations, de gestion et de sécurisation du patrimoine.

OBJECTIF 1. Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion du personnel de l'administration disposant d'un poste de travail équipé	%	2021	30	2023	37

ACTION 02**PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE**

Cette action regroupe les activités de planification stratégique. Elle a pour but d'élaborer un cadre stratégique et de planification pour atteindre les objectifs des programmes du MINEFOP. Cela passe par la production d'un plan d'actions prioritaires et un cadre de dépense à moyen terme conforme aux objectifs fixés par la SND30 en matière d'emploi et de formation professionnelle. Elle regroupe aussi les activités de rationalisation, de planification et de programmation des activités, de maturation des projets afin d'assurer une meilleure exécution financière des projets programmés. Cette action vise également à assurer la bonne exécution financière des activités budgétisées et son indicateur est le taux d'engagement des crédits. Elle regroupe les activités de budgétisation des activités, de suivi des engagements financiers, de suivi de l'exécution du budget, d'élaboration du PPA et du RAP et la gestion des marchés publics.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	nb	2021	7	2023	7

ACTION 03**SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE**

Cette action vise à optimiser les échanges administratifs entre différentes structures. Ses indicateurs sont la proportion de DREFOP disposant d'un réseau intranet connecté à internet et la proportion de DDEFOP disposant d'un réseau intranet connecté à internet. Elle regroupe les activités de connexion des services au réseau internet et intranet ; d'acquisition des logiciels et matériel informatique ; d'animation du site web ; de production des cartes professionnelles. Elle vise également à la mise en œuvre de système d'information spécifique notamment sur la Gestion de l'Education et de la Formation (SIGE), sur la Gestion des Ressources Humaines et à la production des données statistiques et des indicateurs clés sur l'emploi et sur la formation professionnelle.

OBJECTIF 1. Mettre à la disposition des décideurs et usagers des informations, des données et statistiques fiables pour le suivi/évaluation

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	%	2021	0	2023	100

ACTION 04**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Cette action a pour but d'améliorer la qualité des ressources humaines, ceci passe par la couverture du plan de formation. Elle regroupe toutes les activités de gestion des ressources humaines, tel la gestion administrative du personnel, le renforcement des capacités, l'assainissement du fichier solde et personnel de l'Etat, l'appui aux activités sociales et culturelles.

OBJECTIF 1. Améliorer les capacités techniques les ressources humaines

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de mise en œuvre du plan de formation	%	2021	100	2023	100

ACTION 05**CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE**

Cette action a pour but d'améliorer le fonctionnement et la performance des services. Son indicateur est le nombre de rapports de mission de contrôles effectués. Elle regroupe les activités de lutte contre la corruption et le suivi-évaluation des performances des services.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des structures contrôlées et auditées par an	%	2021	100	2023	30

ACTION 06**CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE**

Cette action a pour but de veiller au respect des droits et règlements et regroupe les activités liées défense des Intérêts du MINEFOP en Justice et auprès des tiers, de promotion et protection des Droits de l'Homme, du suivi de la mise en forme des protocoles d'ententes et les accords-cadres, de poursuite de l'élaboration des textes organiques et l'élaboration du recueil de textes en matière d'emploi, de formation, d'orientation et d'insertion professionnelles.

OBJECTIF 1. Veiller au respect des droits et règlements

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des textes juridiques élaborés par an	%	2021	100	2023	100

ACTION 07**COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES**

Cette action vise à accroître la visibilité des actions menées par le MINEFOP. Elle regroupe les activités de communication et de relations publiques sur l'emploi et la formation professionnelle.

OBJECTIF 1. Accroître la visibilité des actions menées par le MINEFOP

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	nb	2021	25	2023	35

ACTION 08**RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONS DES USAGERS**

Cette action regroupe les activités de gestion du courrier et des archives.

OBJECTIF 1. Améliorer la gestion des ressources documentaires et informations d'accueil

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des services du MINEFOP disposant d'un mécanisme fonctionnel pour l'archivage des documents et informations	%	2021	26	2023	28

ACTION 09**COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES**

Cette action regroupe les activités de coordination des services centraux et des services déconcentrés pour la mise en œuvre de toutes les activités budgétisées. Elle regroupe aussi les activités liées à l'opérationnalisation du dialogue de gestion au sein du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINEFOP

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de sessions de contrôle de gestion stratégique tenues par an	nb	2021	4	2023	5

PROGRAMME 122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion du personnel de l'administration disposant d'un poste de travail équipé	
Objectif	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	01 - AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction des Infrastructures, des Équipements et de la Maintenance (SDIEM)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	les services déconcentrés	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de personne disposant d'un bureau sur effectif total du personnel (responsables + cadres + enseignants/ effectif total du personnel).	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 30%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 37.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 37%
	Année: 2024	Valeur: 40%
	Année: 2025	Valeur: 45%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Sous-Direction des Infrastructures, des Équipements et de la Maintenance et toutes les autres structures	
Mode de collecte des données	Inventaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Sous-Direction des Infrastructures, des Équipements et de la Maintenance	
Vérification/ Validation des données	Descente dans les structures	
Service responsable de la synthèse des données	Service du Matériel, des Équipements et de la Maintenance	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service du Matériel, des Équipements et de la Maintenance	
Coût de collecte et d'analyse	10 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

PROGRAMME 122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	02 - PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction du Budget (SDB).	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Cellule des études, de la prospective et des statistiques (CEPS)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 7
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 7.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 7
	Année: 2024	Valeur: 7
	Année: 2025	Valeur: 7
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Sous-Direction du Budget (SDB).	
Mode de collecte des données	Inventaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Sous-Direction du Budget (SDB).	
Vérification/ Validation des données	Consultation des documents	
Service responsable de la synthèse des données	Service du Budget	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Service du Budget	
Coût de collecte et d'analyse	-	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

PROGRAMME 122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	
Objectif	Mettre à la disposition des décideurs et usagers des informations, des données et statistiques fiables pour le suivi/évaluation	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	03 - SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule des études, de la prospective, et des statistiques (CEPS)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Sous-direction du Budget	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'indicateurs produits selon les normes d'assurance qualité divisé par le nombre d'indicateurs figurant sur le tableau de bord de référence	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur: -
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100%
	Année: 2024	Valeur: 100%
	Année: 2025	Valeur: 100%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Toutes les structures	
Mode de collecte des données	Inventaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Cellule des études, de la prospective, et des statistiques (CEPS)	
Vérification/ Validation des données	Cellule des études, de la prospective, et des statistiques (CEPS)	
Service responsable de la synthèse des données	Cellule des études, de la prospective, et des statistiques (CEPS)	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Cellule des études, de la prospective, et des statistiques (CEPS)	
Coût de collecte et d'analyse	20 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

PROGRAMME 122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de mise en œuvre du plan de formation	
Objectif	Améliorer les capacités techniques les ressources humaines	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	04 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-Direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	-	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio du nombre de personnels formés sur le nombre de personnels devant être formé.	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 34%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 36%
	Année: 2024	Valeur: 38%
	Année: 2025	Valeur: 40%
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la Sous-Direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	
Mode de collecte des données	Inventaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Sous-Direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	
Vérification/ Validation des données	Sous-Direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	
Service responsable de la synthèse des données	Sous-Direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Sous-Direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

PROGRAMME 122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des structures contrôlées et auditées par an	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	05 - CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Inspection Générale des Services (IGS)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	-	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre des structures contrôlées et auditées par an divisé par le nombre total des structures du MINEFOP	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 27
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 60
	Année: 2025	Valeur: 70
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de l'IGS	
Mode de collecte des données	Inventaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	IGS	
Vérification/ Validation des données	IGS	
Service responsable de la synthèse des données	IGS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	IGS	
Coût de collecte et d'analyse	30 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

PROGRAMME 122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des textes juridiques élaborés par an	
Objectif	Veiller au respect des droits et règlements	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	06 - CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Division des Affaires Juridiques (DAJ)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	-	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de textes juridiques élaborés par an divisé par le nombre de textes juridiques devant être élaborés	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DAJ	
Mode de collecte des données	inventaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAJ	
Vérification/ Validation des données	DAJ	
Service responsable de la synthèse des données	DAJ	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAJ	
Coût de collecte et d'analyse	30 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

PROGRAMME 122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées par le MINEFOP	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	07 - COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Cellule de la Communication (CELCOM)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	toutes les autres structures du MINEFOP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme d'activités couvertes médiatiquement	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2300	Valeur: 30
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 35.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 35
	Année: 2024	Valeur: 40
	Année: 2025	Valeur: 45
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	CELCOM	
Mode de collecte des données	Inventaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CELCOM	
Vérification/ Validation des données	CELCOM	
Service responsable de la synthèse des données	CELCOM	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CELCOM	
Coût de collecte et d'analyse	5 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

PROGRAMME 122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des services du MINEFOP disposant d'un mécanisme fonctionnel pour l'archivage des documents et informations	
Objectif	Améliorer la gestion des ressources documentaires et informations d'accueil	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	08 - RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONS DES USAGERS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Sous-direction de la Documentation et des Archives	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Sous-direction de l'Accueil, du Courrier et de la Liaison (SDACL)	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de service disposant effectivement d'un système d'archivage fonctionnel sur de service devant disposer d'un système fonctionnel d'archivage des documents et informations	
Périodicité de la mesure	annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2300	Valeur: 26
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 28.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 28
	Année: 2024	Valeur: 30
	Année: 2025	Valeur: 32
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mission de la SDDA	
Mode de collecte des données	Consultation du rapport d'activité	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	SDDA	
Vérification/ Validation des données	SDDA	
Service responsable de la synthèse des données	SDDA	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	SDDA	
Coût de collecte et d'analyse	50 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

PROGRAMME 122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions de contrôle de gestion stratégique tenues par an	
Objectif	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINEFOP	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	09 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CELSUI	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitative	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme de sessions de contrôle de gestion stratégique tenues par an	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2021	Valeur: 4
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 5.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 5
	Année: 2024	Valeur: 5
	Année: 2025	Valeur: 5
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	CELSUI	
Mode de collecte des données	Inventaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CELSUI	
Vérification/ Validation des données	CELSUI	
Service responsable de la synthèse des données	CELSUI	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CELSUI	
Coût de collecte et d'analyse	10 000 000	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	ras	
Modalités d'interprétation	ras	
5) Commentaires		
ras		

■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	747 000 000	747 000 000	1 026 400 000	1 198 200 000	1 773 400 000	1 945 200 000
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE	467 000 000	467 000 000	0	0	467 000 000	467 000 000
03	SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE	457 000 000	457 000 000	30 000 000	30 000 000	487 000 000	487 000 000
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	3 402 500 000	3 402 500 000	0	0	3 402 500 000	3 402 500 000
05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE	106 500 000	106 500 000	0	0	106 500 000	106 500 000
06	CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	52 500 000	52 500 000	0	0	52 500 000	52 500 000
07	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	102 500 000	102 500 000	0	0	102 500 000	102 500 000
08	RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONS DES USAGERS	87 000 000	87 000 000	0	0	87 000 000	87 000 000
09	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES	1 319 250 000	1 319 250 000	0	0	1 319 250 000	1 319 250 000
TOTAL		6 741 250 000	6 741 250 000	1 056 400 000	1 228 200 000	7 797 650 000	7 969 450 000